

CERTIPHYTO

Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques

> Public concerné

Les personnes qui :

- Utilisent les produits phytopharmaceutiques au cours de leur activité professionnelle.
- Mettent en vente et distribuent aux professionnels et vendent des produits phytopharmaceutiques.
- Exercent des fonctions de conseil



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

> Catégories de certiphyto

En fonction de l'activité professionnelle et du niveau de responsabilité, 5 types de certificats individuels sont proposés :

Catégorie du certiphyto	Activités
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Conseiller et prescrire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel,
Mise en vente , vente des produits phytopharmaceutiques	Vendre des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel et organiser la délivrance des produits, Vendre des produits phytopharmaceutiques à usage grand public et à informer sur leurs conditions d'utilisation
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise soumise à agrément	Intervenir dans le choix technique des produits, acheter les produits, utiliser les produits chez un tiers, ainsi qu'organiser l'utilisation, Acheter et utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément	Intervenir dans le choix technique des produits, acheter les produits, organiser leur utilisation et les utiliser, ceci pour son compte ou dans le cadre de l'entraide agricole
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur	Utiliser les produits, suivant les consignes données

> Obtention de la certification

Le Certiphyto peut être obtenu par plusieurs voies possibles :

- à partir d'un titre ou diplôme de moins de 5 ans (liste des diplômes et titres concernés).
- à l'issue d'une formation intégrant une vérification de connaissance
- à l'issue d'un test de connaissance

L'utilisateur doit créer son compte à service-public.fr (mini-guide de création de compte) et s'y connecter
Les certificats sont délivrés pour une durée de 5 ans, renouvelable.

CERTIPHYTO

Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques

> Contenu de la formation

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

> Durée

	Formation initiale	Renouvellement	Seuil de réussite
Mise en vente des produits phytopharmaceutiques	21 h	7 h	20/30
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	28h	14h	25/30
Décideur en entreprise soumise à agrément	21h	7h	20/30
Décideur en entreprise non soumise à agrément	14h	7h	15/30
Opérateur	14h	7h	12/30

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

cfppa.abbville@educagri.fr

www.lycee-baie-de-somme.fr

www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/